



MODALITES D'INSCRIPTION
SAISON 2019/2020



COMMENT S'INSCRIRE ?

Suivant les directives de la Fédération Française de Football (FFF), le MGFC met en œuvre l'inscription en ligne dématérialisée. Cette procédure vaut pour toutes les catégories allant des U6 aux U20 et les dirigeants.

Sont concernés par la dématérialisation :

- **Les Renouvellements** de licences de joueurs, dirigeants, licenciés au MGFC en 2018-2019.
- **Les Nouveaux Joueurs** qui n'étaient pas licenciés à la FFF en 2018/2019.
- **Les Nouveaux dirigeants** qui n'étaient pas licenciés à la FFF en 2018-2019.

Ne sont pas concernés par la dématérialisation :

- **Les Nouveaux Joueurs** qui jouaient dans un club affilié à la FFF en 2018-2019
- **Les Joueurs sous contrat fédéral**
- **Les Educateurs**
- **Les Arbitres**

Pour ces catégories, des formulaires papiers de demande de licence sont disponibles au secrétariat du club.

Avant-Propos :

Toute personne (joueur, dirigeant) qui souhaite s'inscrire au MGFC pour la saison 2019-2020 doit remplir obligatoirement le formulaire en ligne sur le site du MGFC, rubrique, « Inscriptions 2019-2020 ».

Les inscriptions sont ouvertes aux joueurs nés avant le 31 Décembre 2014 et aux joueuses nées entre 2005 et 2014.

Les certificats médicaux des joueurs/dirigeants sont valables, sous conditions*, pendant 3 saisons. Pour être valable pour la saison 2019/2020, il doit dater au plus tôt du 1er avril 2017.

Pour ceux qui devront fournir un nouveau certificat médical, il est impératif d'imprimer le certificat médical de la FFF que vous trouverez dans le mail de demande de licence. Tout autre certificat sera refusé par la FFF.

**Rappel : Le certificat médical est valable pendant 3 saisons. Ce principe n'est toutefois applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant toute cette période de trois saisons : - l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre, - l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé que vous retrouverez en cliquant ici et attester sur la demande de licence une réponse négative à toutes les questions.*

- **Assurance complémentaire :** il vous sera proposé une assurance complémentaire lors de la demande de licence dématérialisée. Vous pouvez y souscrire ou non. Sachez que le joueur licencié est déjà assuré par le fait même d'avoir une licence et que les démarches pour obtenir l'assurance complémentaire vous revienne.
 - Lors de la demande de licence dématérialisée, un certain nombre de documents peut vous être demandé (certificat médical, photo et/ou pièce d'identité). Ces documents devront être scannés et téléchargés sur votre ordinateur pour les joindre dans la procédure de demande de licence. Pour plus de concision, lorsque vous lirez « scanner » ci-après, il faudra entendre « scanner » ou « photographier à l'aide de votre smartphone ».
- En effet, si vous n'avez pas de scanner, vous pouvez photographier avec votre smartphone un à un les documents demandés par la FFF.

Très important :

- il faut que chacune des photos soit claire, nette, à l'endroit et bien cadrée. L'ensemble du document doit être posé à plat, puis pris en photo du dessus avec un bon éclairage.

- une seule photo par document.

Veillez vérifier la qualité de vos photos avant le téléchargement.

- Pour toute information sur le paiement en ligne, une rubrique « Paiement en Ligne » se trouve sur le site du MGFC dans « Inscriptions 2019-2020 ».

Procédure pour la demande de licence dématérialisée

Nous vous invitons à bien suivre cette procédure car sinon votre inscription ne sera pas prise en compte.

1. Vous devez remplir le formulaire en ligne de demande d'inscription sur le site du MGFC.
2. Après validation de votre demande par le club, vous recevrez un lien par mail qui vous demandera de régler la cotisation en ligne.
3. Vous recevrez également un mail de la part de FFF pour effectuer une demande de licence dématérialisée. Il faudra simplement cliquer sur le lien et remplir les champs. Il est possible qu'un certificat médical ou qu'une photo vous soit demandé. En effet, tous les deux ans pour la photo et tous les trois ans pour les certificats, ces pièces doivent être mises à jour. Si tel est le cas, veuillez télécharger ces pièces (comme indiqué dans les « Nouveaux Joueurs »).
4. La fiche d'inscription : lorsque vous aurez signé la demande de licence dématérialisée, il vous sera demandé de remplir la fiche d'inscription. Cette fiche est essentielle pour le club. Veuillez remplir tous les champs de cette fiche.
5. Important : Pour les joueurs qui devront fournir une photo et/ou un certificat médical de la FFF, ces pièces vous seront demandées dans le mail de demande de licence. Pour correctement envoyé ces pièces, veuillez-vous référer à la procédure « Nouveau Joueur depuis l'étape 1.

Les Renouvellements de Joueurs, dirigeants, déjà licenciés au MGFC en 2018-2019

Pour une majorité d'entre vous, vous n'aurez aucun document à fournir mais simplement à remplir des champs en ligne (formulaire, demande de licence, fiche d'inscription). Si un document vous est demandé par la FFF (à savoir une photo ou un certificat médical), vous devrez le fournir.

Ne validez pas la demande si vous n'avez pas fourni toutes les pièces demandées. Vous serez obligés de renouveler la procédure.

Les Nouveaux Joueurs et Dirigeants, non licenciés à la FFF en 2018-2019

Etape 1 : Téléchargez le modèle de certificat médical et imprimez-le. Allez chez le médecin avec ce certificat. Attention : seul le certificat médical de la FFF dûment rempli est accepté.

Cela fait, vous devez installer sur votre ordinateur les trois documents indispensables à la demande de licence à savoir :

- Le certificat médical FFF rempli au nom du joueur, scanné ou photographié
- La Carte nationale d'identité, le passeport ou le livret de famille au nom du joueur, scanné ou photographié
- Une photo du joueur, scanné ou photographié

Reprenez le mail de demande de licence de la FFF et cliquez sur étape 2.

Etape 2 : Remplissez les champs. Les trois documents vont vous être demandés. **Ne validez pas la demande si vous n'avez pas fourni toutes les pièces demandées car vous seriez obligés de renouveler la procédure (et le MGFC aussi)**

Important : A l'issue de l'étape 2, après avoir signé la demande de licence, il vous sera proposé de remplir la fiche d'inscription. Cette fiche est essentielle pour le club. Veuillez remplir tous les champs de la fiche d'inscription.

Pour les adhérents qui ne sont pas concernés par la dématérialisation : Nouveaux Joueurs qui jouaient dans un club affilié à la FFF en 2019-2020, **Joueurs sous contrat fédéral, Educateurs, Arbitres.**

Retirer un dossier d'inscription au secrétariat du MGFC, Stade Saint Exupéry 13700 Marignane et vous devrez le ramener avec les documents suivants :

- 1 photo d'identité récente
- La demande de licence à la ligue dûment remplie et signée, tamponnée et signée du médecin.
- Votre Carte Nationale d'Identité ou Passeport.

- Pour les étrangers : une photocopie du passeport ou celui des parents avec la page où l'enfant est inscrit.
- **Pour tous** : la cotisation. Elle doit être réglée par chèque à remettre impérativement le jour de l'inscription.

Vous pourrez déposer votre dossier d'inscription :

Au secrétariat du Stade Saint Exupéry à Marignane
Du lundi au vendredi, de 17h00 à 19h30 à partir du 11 Juin 2019.
Au secrétariat du Stade Georges Carnus à Gignac
Du lundi au vendredi, de 17h00 à 19h30 à partir du 11 Juin 2019.

Quand votre dossier est complet, il vous est remis un bon d'échange pour retirer votre pack d'équipements. L'essayage et la retrait de votre pack se fera à au Stade Saint Exupéry à Marignane à partir du 1^{er} Juillet, le lundi, Mercredi et Vendredi de 17h00 à 19h30 sur présentation du bon d'achat remis par le club.



LA COTISATION :

Le prix total incluant la cotisation et l'équipement pour la saison 2019-2020 est de :

- **260 € pour les catégories U6 à U20 et Futsal avec le « pack JOUEUR »**

Une réduction est consentie lorsque plusieurs membres de la même famille sont licenciés du club (20 € de réduction à partir du 2ème joueur). Cette remise sera remboursée après paiement intégral des cotisations. Tout dossier ne comportant pas l'intégralité de la cotisation sera rejeté.

Aucun remboursement ne pourra être demandé en cas de départ du club en cours de saison. Toute cotisation payée est intégralement et définitivement acquise par le club.

Les futurs licenciés du club qui feront leur demande de licence en ligne auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de régler leur cotisation en ligne lors de la dernière étape du formulaire de demande de licence dématérialisée. Dans ce cas, la cotisation pourra être payé en 3 mois (130€, 65€, 65€) par carte bancaire.